



#### **2.4. Suivis au procès-verbal**

Madame Marie-Ève Ouellet mentionne que les listes du matériel scolaire n'avaient pas été envoyées par courriel aux membres du CÉ pour approbation. C'est un oubli.

#### **2.5. Retour sur l'assemblée générale de parents tenue le 25 août 2020**

L'assemblée générale de parents a eu lieu au gymnase de l'école du Chêne, en présentiel avec 11 parents présents. Cette assemblée fut de courte durée. Explication de la loi 40 par madame Marie-Ève Ouellet.

#### **2.6. Révision du procès-verbal de l'assemblée générale du 25 août 2020 (📁 document)**

Aucune correction à apporter.

#### **2.7. Déclaration d'intérêts (📁 document séance tenante)**

Formulaire à compléter par tous les membres du conseil d'établissement. Madame Marie-Ève Ouellet demande aux parents de retourner leur formulaire via le sac d'école de leur enfant.

### **3. QUESTION DU PUBLIC**

### **4. CONSULTATIONS – DÉCISIONS**

#### **4.1. Procédure d'élection pour combler les postes au CE**

Explication de la procédure par madame Marie-Ève Ouellet. Les personnes intéressées peuvent se proposer comme candidat, une personne peut proposer une autre personne. Si la mise en nomination dépasse le nombre de postes disponibles, nous devons passer au vote. Madame Caroline Cossette propose madame Marie-Ève Ouellet comme présidente d'élection.

##### **4.1.1. Président(e)**

Rôle du président(e) : il travaille en partenariat avec la direction de l'école. Le président est également le porte-parole officiel du conseil d'établissement auprès du Centre de services scolaire des Navigateurs.

Madame Caroline Cossette se propose comme présidente du CÉ. Madame Marie-Andrée Leclerc propose madame Caroline Cossette au poste de présidence. Madame Caroline Cossette accepte le rôle de présidente du conseil d'établissement.

##### **4.1.2. Vice-président(e)**

Rôle du vice-président(e) : le vice-président prend le relais si la présidente ne peut être présente. Madame Caroline Cossette propose madame Marie-Andrée Leclerc comme vice-présidente. Madame Marie-Andrée Leclerc accepte le poste.

##### **4.1.3. Secrétaire**

Madame Marie-Andrée Leclerc propose madame Karine Laliberté au poste de secrétaire. Madame Karine Laliberté accepte le rôle.

#### **4.1.4. Représentante au comité de parents : Caroline Cossette (AG25-08-2020)**

#### **4.1.5. Substitut au comité de parents**

Aucun substitut.

#### **4.1.6. Représentant de la communauté**

Aucun représentant de la communauté.

#### **4.2. Adoption des règles de régie interne 2020-2021 (📁 document)**

Madame Caroline Cossette demande que soit changé le terme commission scolaire pour centre de services scolaire. Madame Marie-Ève Ouellet retournera le document corrigé avant la prochaine rencontre. Madame Jessica Leclerc propose l'adoption des règles de régie interne 2020-2021. Cette proposition est appuyée par madame Marie-Andrée Leclerc et adoptée à l'unanimité.

#### **4.3. Proposition et adoption du calendrier des rencontres pour l'année scolaire 2020-2021 (📁 document)**

Madame Marie-Ève Ouellet nous présente le calendrier des rencontres. Elle demande aux membres du conseil si le mercredi conviendrait le mieux pour tous. Changement de dates de la deuxième et la sixième rencontre pour un mercredi. Elle mentionne que les rencontres prévues jusqu'au mois de décembre se feront probablement en zoom. Madame Fanny St-Onge propose l'adoption du calendrier des rencontres. Cette proposition est appuyée par madame Caroline Cossette et adoptée à l'unanimité.

#### **4.4. Adoption du budget de fonctionnement du CE 2020-2021**

Les frais admissibles du CÉ : frais de déplacement et de gardiennage (maximum de 15 \$ par rencontre pour les frais de gardiennage). Madame Fanny St-Onge propose l'adoption du budget de fonctionnement du CÉ. Cette proposition est appuyée par madame Sarah Gosselin et adoptée à l'unanimité.

#### **4.5. Approbation des frais chargés aux parents (document\_séance tenante)**

À la dernière rencontre du CÉ, un vote a stipulé que la facturation aux parents ne devait pas dépasser 75 \$. Vérification du document concernant les coûts des effets scolaires par groupe-repère. Madame Marie-Andrée Leclerc propose que soit adopté les frais chargés aux parents. Cette proposition est appuyée par madame Jessica Leclerc et adoptée à l'unanimité.

#### **4.6. Budget « Aide aux parents »**

Solde de 1 786 \$. Le budget « Aide aux parents » s'adresse aux nouveaux parents du préscolaire. Madame Marie-Ève Ouellet propose l'activité de la « Super fête » avec la participation de madame Paule Lévesque, qui donnera une conférence sur la préparation à la vie scolaire (conférence pour les parents seulement). Elle suggère également l'achat de nouveaux livres pour garnir la bibliothèque des parents. Madame Caroline Cossette

propose de refaire l'activité Castello dans les prochaines années, lorsque cela sera possible.

#### **4.7. Entente avec la municipalité de St-Édouard et de Lotbinière**

St-Édouard : aucune entente reçue.

Lotbinière : entente à modifier avec l'ajout des mesures sanitaires. À venir.

#### **4.8. Approbation du tarif des dineurs**

Madame Marie-Ève Ouellet nous mentionne la baisse des coûts pour la surveillance du midi : 1,70 \$ par diner. Madame Marie-Pier Lepage propose l'adoption du tarif des dineurs. Cette proposition est appuyée par madame Marie Jill Nadeau et adoptée à l'unanimité.

#### **4.9. Commandite – PG et Club Optimiste (approbation)**

L'école a reçu deux commandites, soit une du Club Optimiste de St-Édouard et l'autre de PG Model. Voici les achats :

- Club Optimiste : 23 Chromebook pour Falaise et Chêne, filet de badminton pour Falaise et 6 bolides cyclo-forme pour Berge.
- PG Model : 12 Chromebook.

Madame Marie-Ève Ouellet a opté principalement pour l'achat de Chromebook dû à la pandémie et à la flotte informatique qui commence à être désuète. Madame Marie Jill Nadeau propose l'adoption des commandites. Cette proposition est appuyée par madame Jessica Leclerc et adoptée à l'unanimité.

#### **4.10. Proposition de 2 mesures pour la facturation**

##### **4.10.1. 1 ou 2 versements**

##### **4.10.2. Campagne de financement individuelle**

Madame Caroline Cossette propose que soit adopté les 2 mesures pour la facturation. Cette proposition est appuyée par madame Marie-Pier Lepage et adoptée à l'unanimité.

### **5. INFORMATIONS**

#### **5.1. Rapport annuel 2020-2021**

Nous retrouvons dans le rapport les informations concernant nos écoles. Il y a eu rajout de notre mission, de notre vision et de nos valeurs. La priorité numéro 1 de l'école demeure la lecture. L'école souhaite diminuer le pourcentage d'élèves à risque dans les années à venir. Il y a eu également l'achat de trousse GB+ pour les élèves du 1<sup>er</sup> cycle. Notre deuxième objectif demeure toujours le même : résolution de problèmes.

#### **5.2. Plateformes numériques (parents)**

Nous sommes en préparation du protocole d'urgence advenant une fermeture des écoles. Celles-ci doivent être en mesure d'offrir l'enseignement à distance 24 heures après la fermeture. Ce protocole sera présenté lors de la prochaine réunion du CÉ. Proposition de

faire une soirée avec les parents pour leur faire une démonstration des différentes plateformes numériques utilisées. Madame Marie-Pier Lepage propose de mettre un lien sur le site internet de l'école qui redirigera automatiquement vers la plateforme que l'élève utilisera.

### **5.3. Plan de lutte 2020-2021 contre la violence et l'intimidation (document séance tenante)**

Le plan de lutte a été retravaillé avec les TES et le psychoéducateur. Les priorités d'action restent les mêmes, c'est-à-dire :

- Animation d'activités durant certaines semaines thématiques, animation d'ateliers sociales par les enseignants et les professionnels de l'école adaptés au développement des élèves;
- Augmenter la vigilance concernant la violence verbale et la modélisation du civisme;
- Préserver le système de Vigies sur la cour de récréation (à revoir).

Système de renforcement positif :

- Falaise : arc-en-ciel
- Berge : sceau
- Chêne : arbre enchantée

Le sondage SEVEC devrait être de retour cette année. Madame Caroline Cossette mentionne que dans le document, il est indiqué « commission scolaire » au lieu de centre de services scolaire. À rectifier. Madame Marie-Andrée Leclerc propose l'adoption du plan de lutte 2020-2021. Cette proposition est appuyée par madame Sarah Gosselin et adoptée à l'unanimité.

### **5.4. Projet éducatif**

La situation en lecture demeure prioritaire. L'objectif est de diminuer de 10 points le pourcentage d'élèves à risque. Le deuxième objectif est de diminuer de 5 points le taux d'élèves à risque dans la compétence résoudre en mathématiques.

### **5.5. Éducation à la sexualité**

Contenu obligatoire. Les enseignants enverront un courriel aux parents les informant sur le contenu de la matière avant que l'enseignement soit donné aux élèves.

### **5.6. Loi 40**

- Pouvoir d'initiative : pour soumettre une idée, un projet. Si la direction ne donne pas suite, il doit fournir la raison.
- Obligation de consulter les élèves ou un groupe d'élèves au moins une fois par année scolaire.
- Adoption du plan de lutte contre la violence et l'intimidation et des règles de fonctionnement du SDG : l'école n'a aucun service de garde donc aucun droit de regard.
- Adoption du projet éducatif qui autorise son entrée en vigueur dès sa publication : projet déjà adopté.

### **5.7. Informations : services complémentaires (2020-2021)**

Lors de l'assemblée générale des parents, il restait 2 postes à combler pour compléter notre personnel scolaire. Anabelle Fillion a eu le poste d'orthopédagogue à Berge-Falaise (présence : 5 jours cycle sur 10) et Pierre-André Patry celui de psychoéducateur (40 % donc 2 jours par semaine).

## **6. RAPPORTS**

### **6.1. Rapport du président**

Madame Caroline Cossette n'a rien à mentionner, tout semble bien aller.

### **6.2. Rapport de la direction**

Madame Marie-Ève Ouellet mentionne une rentrée scolaire particulière et exigeante pour tous les membres du personnel. Difficile d'enseigner avec le port du masque, visière et lunettes de protection. Les routines sont bien acquises par les élèves. Elle lève son chapeau aux parents qui respectent bien les consignes et sont prévoyants face aux symptômes que leurs enfants peuvent avoir.

### **6.3. Rapport des enseignants**

#### **6.3.1. Berge**

Rien à mentionner.

#### **6.3.2. Chêne**

Madame Emmanuelle Côté souligne la belle adaptation des élèves. Il y a de belles activités animées par les éducatrices spécialisées lors de la semaine du bonheur. Commentaire constructif : lors de la journée de la photographie scolaire, certains groupes ont dû attendre plus de 10 minutes dans les corridors. Point à revoir pour l'an prochain (surtout pour les plus jeunes).

#### **6.3.3. Falaise**

Madame Fanny St-Onge mentionne que les élèves s'adaptent super bien. La nouvelle cour d'école rend les enfants heureux, beaucoup de plaisir à venir. Pour la semaine du bonheur, l'éducatrice spécialisée a animé une activité sur la lourdeur de la violence verbale. Chaque élève à son arc-en-ciel (système de renforcement positif). L'école participera à l'activité cyclo-forme qui aura lieu vendredi le 2 octobre à l'école du Chêne.

### **6.4. Rapport de la représentante au comité de parents**

Tout va bien, rien à mentionner.

### **6.5. Mot des OPP**

- Opp Berge-Falaise : Madame Marie Jill Nadeau mentionne qu'il y aura une rencontre le 7 octobre pour le projet des pellicules réutilisables. Les bénévoles veulent décorer les écoles pour la fête de l'Halloween, si possible.

- OPP Chêne : Madame Catherine Vézina mentionne qu'il n'y a aucune activité de prévue pour cette année étant donné la situation (Covid). L'OPP a contribué financièrement à l'activité cyclo-forme du 1<sup>er</sup> et 2 octobre. Les bénévoles veulent décorer l'école pour l'Halloween et offrir des sacs de bonbons (voir avec la direction). Campagne de financement de la fromagerie Bergeron à venir, du 30 octobre au 17 novembre, sous servant à bonifier la cour d'école.

## **7. AUTRES POINTS**

### **7.1. Date de la prochaine rencontre**

La prochaine rencontre aura lieu le 4 novembre 2020 à l'école de la Berge.

### **7.2. Mesures sanitaires**

Madame Marie-Ève Ouellet mentionne qu'il faut rajouter le respect des mesures sanitaires dans notre code de vie pour que l'école puisse sévir. Madame Marie-Andrée Leclerc propose que soit adopté l'ajout des mesures sanitaires dans notre code de vie. Cette proposition est appuyée par madame Marie Jill Nadeau et adoptée à l'unanimité.

### **7.3. Protocole d'urgence**

Le protocole d'urgence sera présenté à tous lorsqu'il sera terminé. La plus grosse partie de ce protocole est de fabriquer les horaires en cas de confinement.

### **7.4. Conteneur Leclercville**

Madame Marie-Ève Ouellet a reçu un appel de la municipalité de Leclercville concernant le règlement municipal qui interdit de posséder un conteneur sur les terrains du village. Nous avons dû enlever l'ancien cabanon pour la sécurité de tous (en cas d'incendie). L'école a envoyé une lettre à la municipalité pour faire une demande de dérogation. Elle demande si le CÉ pourrait rédiger également une lettre pour appuyer l'école. Madame Marie-Andrée Leclerc mentionne qu'elle parlera à madame Sylvie, la secrétaire municipale. Madame Caroline Cossette propose de se présenter à la prochaine rencontre du conseil municipal pour débattre notre point de vue si la demande de dérogation n'est pas acceptée.

### **7.5. Halloween Leclercville**

Madame Mariève Lemay, surveillante sur l'heure du midi et concierge, veut organiser une activité dans la municipalité de Leclercville pour la fête de l'Halloween. Elle aimerait envoyer l'invitation à tous les parents via la pochette facteur des élèves. Après lecture de la lettre, il faudrait qu'elle précise les règles sanitaires à respecter lors de l'activité. Madame Caroline Cossette propose que madame Mariève Lemay passe par les loisirs de Leclercville pour proposer son projet. Madame Marie-Ève Ouellet va dans le même sens et décide qu'elle devra communiquer avec les loisirs de Leclercville pour son activité.

**8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame Fanny St-Onge propose la levée de l'assemblée. Cette proposition est appuyée par madame Marie Jill Nadeau et adoptée à l'unanimité.

---

Marie-Ève Ouellet, directrice

---

Caroline Cossette, présidente

---

Karine Laliberté, secrétaire